

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 37

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Aix-Marseille Université LID2MS - Aide à la diffusion scientifique

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
1 22 00**

PRESENTATION

Dans le cadre de la politique publique de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur, le Conseil Départemental apporte son soutien aux travaux des centres de recherches.

Le présent rapport a pour objet de proposer une aide du Conseil Départemental, au Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et de Mutations Sociales (LID2MS). Cette demande est portée par Aix-Marseille Université.

Le LID2MS est issu de la fusion des équipes d'accueil Droit des Médias et de la jeune équipe Droit et Mutations Sociales. L'unité de recherche accueille des doctorants et poursuit en matière de recherche les objectifs fixés par l'Institut Droit et Société. Le laboratoire repose sur une démarche transdisciplinaire nécessitant la collaboration de tous ceux qui se prévalent d'aptitudes pour les phénomènes de société. La circulation des connaissances pour l'étude du droit touchant différents secteurs, droit public et privé, anthropologie, histoire, sociologie religieuse, science politique, permet la prise en compte d'éléments extra-juridiques dans l'évolution de notre système juridique. La mise en commun de compétences a permis au LID2MS de renouveler une certaine approche du droit dans trois domaines essentiels à notre société : droit communication et opinion, droit identité et culture, droit mémoire et religions. Dans ces domaines, le LID2MS publie des ouvrages individuels et collectifs marqués par une approche pluridisciplinaire des questions juridiques. Il compte aujourd'hui 21 enseignants chercheurs, 24 doctorants et a fait soutenir en moins de trois ans plus d'une dizaine de thèses. Il est dirigé par Monsieur Hervé ISAR.

Dans le cadre de ses activités de recherche, le LID2MS partage ses publications en plusieurs collections, l'une sur les phénomènes de mixité juridique, Inter Normes, l'autre sur les interactions juridiques du fait religieux, Droit et Religions. Il publie également une revue trilingue (français, anglais, espagnol) sur ces mêmes questions : Annuaire Droit et Religions. Toutes ces publications sont en relation avec les programmes de recherches interdisciplinaires du laboratoire entamées en 2012, abordant à la fois le rapport du religieux à l'espace public, la discrimination sexuelle dans le droit religieux et les coutumes dans le droit international et le droit positif français.

Pour l'année 2016, la demande du LID2MS d'un montant de 3 685 € pour un budget prévisionnel de 7 370 € concerne les publications scientifiques suivantes :

- « La religion civile américaine à travers sa représentation architecturale et iconographique » de Gilles REVELLES
- « Terrorisme, radicalisme religieux dans la jurisprudence de la CEDH » de Fernando ARLETAZ
- « Chroniques de jurisprudence administrative : laïcité française 2005-2015 » de Rémy SCHWARTZ et Nicolas SFEZ
- « Chroniques de la jurisprudence européennes : droit et religions 2005-2015 » de Louis-Léon CHRISTIANS

Le projet et le plan de financement font l'objet d'une fiche technique jointe au rapport.

PROPOSITION

Sur avis favorable de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous propose dans le cadre de l'aide à la diffusion de travaux scientifiques :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 685 € au profit d'Aix-Marseille Université pour le compte du LID2MS,
- d'autoriser la signature de la convention jointe au rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Montant de l'opération	Imputation
10 412	A créer	AMU – LID2MS Aide à la diffusion de travaux scientifiques	3 685 €	65/23/65738

Au bénéfice de cette proposition, je vous serais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

FICHE TECHNIQUE

ORGANISME DEMANDEUR	Aix-Marseille Université Jardin du Pharo 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille 07
POUR LE COMPTE DE	LID2MS – UFR Droit (EA 4328) Espace Cassin 3 avenue Robert SCHUMAN 13628 Aix-en-Provence cedex 1 Directeur Hervé ISAR
MONTANT SOLLICITE	3 685 €
MESURE	Aide à la diffusion de travaux scientifiques

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Détail	Montant	Origine	sollicitées	obtenues
« La religion civile américaine à travers sa représentation architecturale et iconographique » de Gilles REVELLES	2 900	Conseil Départemental	3 685	
« Terrorisme, radicalisme religieux dans la jurisprudence de la CEDH » de Fernando ARLETAZ	670	Aix-Marseille Université		3 685
« Chroniques de jurisprudence administrative : laïcité française 2005-2015 » de Rémy SCHWARTZ et Nicolas SFEZ	1 470			
« Chroniques de la jurisprudence européennes : droit et religions 2005-2015 » de Louis-Léon CHRISTIANS	2 330			
TOTAL	7 370	TOTAL	3 685	3 685

PROPOSITION : 3 685€(soit 50 %)

Subvention allouée en 2015 : 5 200 €(CP du 27/02/15 rapport N°118)

CONVENTION

PREAMBULE

Dans le cadre de la politique publique de développement de la recherche et de l'enseignement supérieur, le Conseil Départemental apporte son soutien à la diffusion et à la publication des travaux de recherche des centres de recherches.

CECI RAPPELLE

Entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, autorisé par délibération n° de la Commission Permanente en date du 21 octobre 2016, ci-après dénommé Le Département,

d'une part,

Et

L'Université d'Aix-Marseille, située Jardin du Pharo, 58 Boulevard Charles LIVON 13284 MARSEILLE Cedex 7, représentée par son Président Monsieur Yvon BERLAND, ci-après désignée l'Université,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

ARTICLE I : OBJET ET MONTANT

Le Département, dans le cadre de son soutien développement du rayonnement scientifique du territoire a décidé d'allouer à l'Université une subvention d'un montant de 3 685 €(pour un coût total de projet de 7 370€), pour le compte du Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Medias et de Mutations Sociales (LID2MS) dans le cadre des aides à la diffusion et à la publication de travaux scientifiques au titre de l'année 2016.

ARTICLE II : VERSEMENT

Le versement de cette subvention se fera en une seule fois après signature de la présente convention.

ARTICLE III: CONTROLE

L'Université s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Département sur le compte d'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

L'Université s'engage à fournir un exemplaire ou un rapport des publications réalisées.

ARTICLE IV : INFORMATION

L'Université s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des publications et communications des résultats des travaux ou lors tout évènement à caractère informatif ou promotionnel, la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département dont la version ad-hoc est téléchargeable sur le site www.cg13.fr.

ARTICLE V: DUREE/ RESILIATION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2016.

La présente convention pourra être dénoncée par le Département en cas de non-respect des obligations mises à la charge de l'Université et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait en 2 exemplaires originaux

A Marseille, le

**POUR LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL ET PAR DELEGATION
LA DELEGUEE A LA RECHERCHE ET
A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE
UNIVERSITE**

Véronique MIQUELLE

Yvon BERLAND